

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 30 décembre 2024

M. le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.521-4 et L.521-10.

M. le Délibération n°15 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions de travail communautaire au Président.

Parant délégué de signature
LANDES, Directeur de l'action et de la stratégie foncière à Limoges Métropole

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que M. Pierre LANDES assure les fonctions de Directeur de l'action et de la stratégie foncière.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L.521-4 du Code général des collectivités territoriales, à M. Pierre LANDES, Directeur de l'action et de la stratégie foncière pour la signature des documents suivants :


- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- Tout acte de commande à compter sous le logiciel KINOCOC, toutes conditions générales d'achat et tout acte de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 20 000 € HT de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'action et de la stratégie foncière et notamment aux engagements supplémentaires, notamment les parties annexes à l'acte d'engagement relatives à la fourniture d'un sous-traitant ou acte dérivé.
- Déclaration mensuelle et annuelle tout dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations qualifiées de support, attestation de travaux d'un prestataire relevant de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- États hors formalité et demande de copie d'acte adressés au service de la publicité foncière.
- Formulaires d'information déclarative relative aux cessions à titre onéreux portant sur des biens mobiliers autres immobilisés (Formulaires 344903).
- Formulaires de demande de certificat d'urbanisme.
- Formulaires de déclaration d'urbanisme.
- Procès-verbaux de bornage réalisés par les géomètres.
- États liquidatifs de dépenses.
- États récapitulatifs de dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- Bordereaux de transmission de diverses pièces relatives à la Direction de l'action et de la stratégie foncière.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 20463 du 17 juillet 2024.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Pierre LANDES, Directeur de l'action et de la stratégie foncière à Limoges métropole.

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 **25923.pdf**
(.pdf, 157,1 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**